

Démission de la mutuelle Intériale : la MFP livre sa grille de lecture et renvoie la mutuelle à ses contradictions

Le conseil d'administration de la Mutualité Fonction Publique, réuni ce jour, vient d'être informé de la démission de la mutuelle Intériale. L'annonce, voulue spectaculaire, n'est rien d'autre, au fond, que la résultante d'une stratégie affichée par Intériale depuis plusieurs mois.

Contrairement à ses allégations, Intériale s'est d'évidence mise en marge des règles du vivre ensemble au sein de l'Union et, de par ses agissements, a jeté le discrédit sur le mouvement mutualiste fonctionnaire. En témoigne ne serait-ce que le dernier épisode de la recherche d'optimisation fiscale à Malte.

Des motifs de démission qui interrogent ...

Incontestablement, les justifications de cette démission, formulées par voie de presse, appellent nombre d'interrogations.

Pourquoi les appels à la mobilisation en faveur de la protection sociale des agents publics et les prises de position sévères de la MFP vis-à-vis des employeurs publics peuvent-ils choquer la mutuelle Intériale ? Pourquoi est-elle si mal à l'aise avec la volonté commune des mutuelles de porter une telle ambition dans le cadre des travaux et échanges menés en concertation avec l'ensemble des fédérations syndicales de fonctionnaires ?

Au regard d'une régression réelle des droits sociaux des agents publics, être aveugle face à de tels dangers n'est-il pas le signe d'un conflit d'intérêts ? Les valeurs et les principes de solidarité en matière de protection sociale des agents publics sont en danger... Pourquoi Intériale continue-t-elle à le nier ?

Intériale est-elle crédible à parler de solidarité et de valeurs communes alors qu'elle ne défend que ses intérêts particuliers en faisant le choix délibéré de se constituer concurrente d'autres mutuelles MFP lors de tous les appels à référencements ministériels et hors de son champ professionnel ?

Pourquoi cibler ses attaques sur la personne du président de la MFP alors que le départ d'Intériale n'est que la conséquence d'un conflit larvé entre ses valeurs historiques et ses nouveaux intérêts, la mutuelle s'étant associée à un grand groupe d'assurance privé lucratif ?

Comment Intériale peut-elle contester la légitimité des instances de la MFP, elle qui annonce sa démission en séance avant même que l'avis du comité d'éthique ne soit communiqué aux administrateurs ? Rappelons que la composition et le rôle du comité d'éthique sont prévus par les statuts et que ces dispositions n'ont jamais été contestées par aucune des mutuelles membres de l'Union.

Au final, que sont donc devenues les valeurs fondamentales d'Intériale ?

Une MFP tournée vers l'avenir

Cette démission n'obère en rien la volonté des autres mutuelles de l'Union de poursuivre leur engagement à défendre la protection sociale des agents publics avec l'ambition de porter cette démarche au cœur des travaux stratégiques MFP Horizon 2020.

A propos de ...

La Mutualité Fonction Publique - présidée par Serge BRICHET - regroupe 21 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2017, les mutuelles de la Fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent au titre du régime obligatoire : 5 millions d'assurés et ayants-droit, et 6 milliards d'euros par an de prestations versées et au titre du régime complémentaire : 4 millions d'adhérents actifs et retraités ; 6,5 millions de personnes protégées et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non vie).